

Modalités de recrutement des emplois étudiants Pour la période de septembre 2019 à juin 2020 à la BU de l'UCAA

La durée de chaque contrat ne dépasse pas 670 heures sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 (sur la base de 17h30 maximum par semaine).

Tous les étudiants de l'UCAA peuvent candidater :

Les étudiants recrutés doivent être inscrits, en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques.

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D.811-3 du décret n° 2017-963 du 10/05/2017 modifiant l'art. D 811-8 code éducation).

Sous réserve des dispositions prévues au deuxième alinéa, les contrats conclus en application du présent décret sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou l'exercice des fonctions de doctorant contractuel dans les conditions fixées par le [décret n° 2009-464 du 23 avril 2009](#) relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Publicité des emplois du **6 mai 2019 au 3 juin 2019** inclus :

- chaque appel à candidature est affiché dans toutes les bibliothèques
- et diffusé sur le site internet de la BU de l'UCA
- un lien sur le site Internet de l'université et de JobAviz (CROUS) renverra à la page d'accueil du site Internet de la BU de l'UCA

Les imprimés « *dossier de candidature à un emploi étudiant* » sont demandés par les étudiants dans les bibliothèques ou imprimés depuis le site internet de la BU de l'UCA

Les étudiants constituent un **dossier de candidature par emploi, indiquent le rang de classement** de chaque emploi en cas de candidature multiple et l'envoient **au plus tard le 3 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi)**, au Directeur de la BU de l'UCA - 1 Bd Lafayette - CS 10027 - 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1 ; il comprend :

- CV
- lettre de motivation
- relevé de notes de la dernière année universitaire
- tout document susceptible d'informer sur la situation personnelle des candidats.

Chaque responsable de bibliothèque examine les candidatures reçues pour les emplois de son service et reçoit s'il le souhaite les candidats en entretien ; il classe les candidatures et mentionne par écrit les critères pris en compte, notamment les critères académiques et sociaux.

Chaque responsable de bibliothèque contacte par téléphone les candidats retenus et leur demande de produire les pièces nécessaires à leur dossier de recrutement (visite médicale obligatoire pour les étudiants n'ayant jamais travaillé à l'UCA).

Les candidats non retenus recevront une réponse par courrier postal ou courriel en juillet.

Les candidats retenus seront contactés par téléphone pour signer leur contrat à la BU de l'UCA - DAG (1 boulevard Lafayette - 1^{er} étage).